


FICHE D'INFORMATION DU PRODUIT COSMÉTIQUE

IDENTIFICATION DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ DE FABRICATION	
Données produit	
Nom du produit	SANITEC SN SECURGERM SAPLIQ C.DUE ANTIB ML 1000
Type de produit et utilisation	Savon liquide pour nettoyer les mains
Code	1030
Données relatives au fournisseur	
Distributeur – Nom, Adresse	ITALCHIMICA S.R.L., Riviera Maestri del Lavoro, 10 - 35127 Padova - tel +39 049 8792456
Fabricant et Personne responsable - Nom, Adresse	ITALCHIMICA S.R.L., Riviera Maestri del Lavoro, 10 - 35127 Padova - tel +39 049 8792456. regulatory@italchimica.it - produzione@italchimica.it
Numéro de téléphone pour information et urgence - Point info	tel. +39 049 8792456
COMPOSITION - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS	
Composition (INCI) et autres éléments descriptifs	
Liste des ingrédients (INCI). Testé dermatologiquement. Produit fini non testé sur les animaux.	Aqua [Water], Sodium laureth sulfate, Sodium chloride, Cocamidopropyl betaine, Glycerin, Triclosan, Lactic acid, Tetrasodium glutamate diacetate, Benzyl alcohol, Methylchloroisothiazolinone, CI 42051, Methylisothiazolinone.
INDICATION DES DANGERS	
Informations sur les dangers	
	Le produit n'est pas considéré comme dangereux et, lorsqu'on l'utilise conformément aux instructions fournies par le fabricant, celui-ci est sûr pour l'homme et pour l'environnement.
Premiers secours	
Indications générales	
Informations générales et description des premiers secours	Effets, symptômes, indications de première intervention.
Effets et symptômes	
Les informations suivantes sont utiles en cas d'utilisation inappropriée ou d'accident:	
Ingestion:	L'ingestion peut provoquer une légère irritation du tractus gastro-intestinal.
Contact avec la peau:	Testé dermatologiquement
Contact avec les yeux:	Le contact du produit non dilué avec les yeux peut provoquer une irritation oculaire.
Inhalation:	Aucun.
MESURES DE PREMIERS SOINS	
Ingestion:	Ingestion involontaire de grandes quantités: ne pas provoquer le vomissement. Si nécessaire, consulter un Centre Antipoisons ou un médecin.
Contact avec la peau:	Contact de la peau avec le produit non dilué: laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Contact avec les yeux:	Contact involontaire des yeux avec le produit non dilué: retirer les éventuelles lentilles de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau tiède ; si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Inhalation:	Inhalation massive en cas d'aérosol: transporter la personne à l'extérieur. Si le malaise persiste, consulter un Centre Antipoisons ou un médecin.
MESURES ANTI-INCENDIE	
Moyens et procédures de lutte contre l'incendie	
	Produit non inflammable. En cas d'incendie, utiliser de l'eau nébulisée, de la poudre chimique, de l'anhydride carbonique.
MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL	
Mesures visant les personnes et l'environnement	
	Récolter le produit répandu à l'aide de sable, de sciure ou de chiffons dans des récipients appropriés à l'élimination selon les normes. Laver les zones contaminées abondamment avec de l'eau. Ne jamais replacer le produit déversé dans son récipient d'origine. Ne jamais réutiliser le produit déversé.
MANIPULATION ET STOCKAGE	
Manipulation	
	- Respecter attentivement les instructions indiquées sur l'emballage ou sur la notice/collerette/ étiquette jointe. - Éviter tout type d'usage non prévu dans les instructions. - Éviter les mélanges avec d'autres produits ou des produits similaires ou avec des substances non prévues dans les instructions spécifiques. - Ne jamais replacer le produit déversé dans les récipients d'origine en vue d'une nouvelle utilisation. Tenir les produits hors de la portée des enfants. L'exposition continue pour raisons professionnelles à des agents détergents (savon, shampoing, détergents liquides) peut provoquer un appauvrissement du manteau hydrolipidique et de la couche cornée, qui constituent la barrière naturelle de la peau. L'appauvrissement de cette barrière peut causer des lésions à la peau, qui est ainsi plus exposée aux agents externes. Dans ces conditions, la manipulation d'autres produits, utilisés normalement au cours de l'activité professionnelle, réalisée sans les dispositifs nécessaires (ex. gants ou EPI spécifiques) peut être à l'origine d'une intolérance, qui, à long terme, pourrait mener à des formes plus graves.
Stockage	
	Conserver dans un endroit sec et bien aéré (à température ambiante). Ne pas stocker ni utiliser le produit à proximité des flammes libres, des sources de chaleur, des appareils électriques ou de la lumière directe du soleil. Ne pas stocker le produit à une température inférieure à 5°. Bien refermer le récipient après l'emploi.
CONTRÔLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE	
Mesures générales de protection et d'hygiène	
	"Dans le cas où l'Employeur identifie des risques qui ne peuvent être évités par d'autres moyens, il est tenu de mettre à disposition des travailleurs appropriés des équipements de protection individuelle (EPI) (art. 77 du décret législatif 81/08 et ses modifications ultérieures). L'EPI doit respecter les règles fixées par le décret législatif 425/2016. L'utilisation des EPI fournis par l'employeur est obligatoire pour les travailleurs (articles 20 et 78 du décret législatif 81/08). Dans le cas spécifique: <ul style="list-style-type: none"> · lors de toutes les phases d'application, de manipulation et de rinçage final, utiliser des gants en plastique jetables; · utiliser des instruments de travail soigneusement nettoyés; · éviter les instruments en nickel; · éviter de porter des bijoux. «Le lieu de travail doit être correctement aéré, éventuellement avec un changement mécanique de l'air. Les endroits où des émissions de vapeur, de gaz ou de poussières ou bien des écoulements de substances peuvent apparaître, doivent être prédisposés en zones distinctes, équipées d'installations d'aspiration localisée ou de systèmes de collecte.» (Titre II du Décret législatif 81/08)
PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES	
Propriétés physiques et chimiques	
Aspect:	Liquide

Odeur	Caractéristique
Couleur:	Bleu
pH	5.00 – 6.00
STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ	
Stabilité	
	Produit stable à température ambiante.
CONSIDÉRATIONS SUR L'ÉLIMINATION	
Considérations sur l'élimination	
	En ce qui concerne l'élimination des produits cosmétiques, la législation de référence est la quatrième partie du décret législatif 152/06 (réglementation environnementale) et ses modifications ultérieures. À des fins d'élimination, les déchets non dangereux provenant d'activités artisanales (dans le cas d'un salon de coiffure ou d'un salon de beauté sont des bouteilles ou des récipients vides usagés) peuvent être traités comme des déchets municipaux si, en ce qui concerne l'élimination des produits cosmétiques, la référence législative est la quatrième partie qui énumère les compétences des municipalités. En vertu du décret législatif 152/2006 (art. 75), en matière de protection des eaux, les activités professionnelles de coiffure sont qualifiées d'établissements civils, dont les eaux usées peuvent être rejetées dans les égouts en tant que telles, à condition qu'elles respectent les normes émises par les autorités locales (par exemple les municipalités et les consortiums) qui gèrent les égouts publics.
INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION	
Informations sur la réglementation	
	"Les produits cosmétiques finis, destinés à l'utilisateur final et régis par le règlement (CE) n ° 1223/2009 sont explicitement exclus du champ d'application du règlement 1272/2008 (CLP) (2) et de la directive 1999/45 / CE (3) Les produits cosmétiques finis ne doivent pas être soumis à la classification et à l'étiquetage (selon la directive 1999/45 et, après le 1er juin 2015, selon le CLP). De manière tout à fait complémentaire, le règlement 1907/2006 (REACH) (4) exclut les produits cosmétiques finis de l'application des dispositions du titre IV de REACH, en particulier des dispositions de l'article 31 (fiches de données de sécurité) et 32 (autres informations lorsque la fiche de données de sécurité n'est pas requise). Conformément au règlement CE 1223/2009, l'utilisateur final est, indifféremment, le consommateur final ou l'utilisateur professionnel. L'utilisateur professionnel est protégé par le décret législatif 81/08, qui oblige l'employeur à procéder à une évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs (art. 28 du décret législatif 81/08). Le décret susmentionné définit (titre IX, art. 222) comme des agents chimiques dangereux, non seulement les substances et préparations qui correspondent aux critères de classification des normes applicables, mais aussi les agents qui [...] peuvent présenter un risque pour la sécurité et la santé des travailleurs en raison de leurs propriétés chimiques, physiques, chimiques ou toxicologiques et de la manière dont ils sont utilisés ou présents sur le lieu de travail, y compris les agents chimiques auxquels une valeur limite d'exposition professionnelle a été attribuée (art.222 (1) (b) (3)).
...	Les fiches de données de sécurité ne sont obligatoires que pour les substances et préparations classées comme dangereuses, et non lorsque la substance / préparation n'est pas classée (articles 31 et 32 de REACH); les produits cosmétiques sont totalement exclus de l'application de ces dispositions (art.2 (6) (b) de REACH);
...	Les produits cosmétiques finis sont totalement exclus du champ d'application du règlement 1272/2008 - CLP (art.1 (5) (c)) et de la directive 1999/45 (art.1 (5) (c)).
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
Informations complémentaires	
Informations générales:	Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont fondées sur nos connaissances actuelles et sur les réglementations communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à des fins différentes de celles spécifiées, à moins d'avoir reçu des instructions écrites sur sa manipulation. Considérant les nombreuses possibilités d'utilisation et les éventuelles interventions ne dépendant pas du

	fabricant, aucune responsabilité ne peut être assumée à l'égard des indications mentionnées. Il incombe à l'utilisateur la responsabilité de prendre toutes les mesures nécessaires afin de se conformer aux réglementations locales et nationales. Les informations de cette fiche sont conformes aux règles de droit en vigueur.
Validité de la fiche d'information	La présente annule et substitue toutes les éditions précédentes.
Fiche d'information compilée par	 Italtchimica srl
Date de dernière mise à jour	26/02/2020